



ville de  
frouard

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

CANTON DU VAL DE LORRAINE SUD

VILLE DE FROUARD

DECISION N° 2023/55

---

**OBJET : CONTRAT RELATIF A LA PRESTATION DE L'ASSOCIATION ROUELLE ET RADIS - LANCEMENT DE SAISON CULTURELLE**

---

Le Maire de la Commune de FROUARD,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020, portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis sollicité par le Pôle culture de la Ville de Frouard auprès de l'association Rouelle et Radis, située au 23 rue des glaïeuls – 54500 Vandoeuvre-Les-Nancy,

Vu la prestation demandée, relative à la préparation d'un cocktail et d'un goûter pour le lancement de la saison culturelle du théâtre Gérard Philipe du samedi 23 septembre 2023,

Vu le montant forfaitaire de la prestation arrêté à 1.000 €,

DECIDE

Article 1

De signer le devis de l'association Rouelle et Radis, nécessaire au bon déroulement de l'action.

Article 2

Précise que les crédits sont prévus à l'article 6288-313, du budget annexe « développement culturel » de l'exercice 2023.

Fait à Frouard, le 17 juillet 2023



Le Maire,  
Pascal BARTOSIK